

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 17 Avril 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix-sept Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET : Subventions de Fonctionnement aux associations pour 2026.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Florence AGUILAR à Jean-Baptiste OLLANDINI, Audrey CASSETARI à Christine PINNA, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI, Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2026 ;

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 10 Avril 2026 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer des subventions aux associations suivantes pour l'exercice 2026 :

Association	Montant de la subvention 2026
ADIL	200 €
ART'ENVOL	250 €
ARTPOVAL	400 €
BOULES VALINCO RIZZANESE	1 000 €
CAMPA IN CITA	1 500 €
CLUB ATHLETISME DE PROPRIANO	3 200 €
CLUB DE PLONGEE LES DAUPHINS DU VALINCO	400 €
COMITE CORSE DU SUD DE PETANQUE	3 200 €
CRECHE DU VALINCO	6 000 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE JEAN NICOLI	3 000 €
I CIGNALI SARTINESI	400 €
LA MARIDO	500 €
MISSION LOCALE	8 694 €
PRUPIA IN FESTA	2 000 €
RUGBY CLUB OLYMPIQUE ALTA ROCCA RIZZANESE VALINCO	800 €
SQUADRA VALINCU ALTA ROCCA RIZZANESE	39 000 €
TENNIS CLUB	3 000 €
TIR CLUB VALINCO ALTA ROCCA	1 000 €
TOUR DE CORSE HISTORIQUE	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 544 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ALLOUE aux associations, une subvention pour 2026, selon le tableau ci-dessus, pour un montant global de 84 544 €.
- DIT que le versement des subventions supérieur à 100 € aux associations locales est subordonné à la transmission de leur bilan comptable, de leur compte de résultat, de leur compte prévisionnel et du rapport annuel de l'Assemblée Générale.
- DIT que ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du Budget Primitif 2026.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 20.04.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 21.04.2026

Fait à PROPRIANO, le 17 avril 2026

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260417-2026-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

